

A l'attention du Ministre Maron – Pour un appel à projets Agriculture Urbaine en 2026

Septembre 2025

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous adresser la présente note afin d'attirer votre attention sur **la nécessité urgente de prévoir un Appel à projets Agriculture Urbaine (AAP AU) en 2026**, dans la continuité de la politique régionale menée ces dernières années en faveur du soutien au maintien et au développement de l'agriculture urbaine professionnelle durable à Bruxelles.

Depuis son initiation, l'AAP AU a permis de soutenir l'installation et la pérennisation de nombreux projets d'AU, aux modèles agricoles diversifiés. Grâce à cet AAP, Bruxelles est aujourd'hui une ville à la pointe de l'AU professionnelle, reconnue à l'international¹.

Toutefois, l'absence d'AAP AU en 2025 a déjà représenté un préjudice important pour les porteurs de projets, freinant l'élan de professionnalisation d'un secteur à haut potentiel environnemental, social et économique. Par ailleurs, les travaux sur l'ordonnance de financement de l'AU étant à l'arrêt, et le secteur agricole étant exclu de nombreux mécanismes de financement régionaux, il est essentiel de rétablir un soutien public clair et structurant pour l'AU dès 2026. Ce soutien pourrait être assuré par une réorientation ciblée de certaines lignes budgétaires du programme « agriculture durable », aujourd'hui peu ou pas directement liées à la production primaire durable.

1. Un vide en 2025 déjà dommageable

L'absence d'AAP AU en 2025 a laissé un vide financier et opérationnel pour de nombreux acteurs. Ce désinvestissement temporaire **compromet les dynamiques enclenchées** depuis plusieurs années, notamment en matière d'emploi local, de développement de l'offre, d'investissements et d'optimisation des projets.

2. Une définition figée des affaires courantes qui ne répond plus à la réalité du secteur

L'AAP AU n'a pas été lancé en 2025 en raison de l'absence de gouvernement. Si cette décision pouvait se comprendre dans un premier temps, **la prolongation de cette situation ne peut plus continuer à justifier le blocage de cet outil fondamental pour le secteur**. Il s'agit d'un appel à projets régulier, reconduit annuellement depuis de nombreuses années, qui relève désormais d'une forme d'administration courante du soutien public à l'agriculture urbaine. Dans ce contexte, il devient impératif de **réinterroger la notion d'"affaires courantes"** : soutenir un secteur reconnu d'utilité publique, qui a démontré sa résilience remarquable face aux bouleversements sociaux, économiques et climatiques survenus depuis 2019, relève bien d'une continuité de l'action publique, et non d'un acte politique exceptionnel.

¹ Bruxelles a notamment été nommée deuxième ville la plus dynamique en AU, par le Laboratoire d'AU de Montréal (Druine, P et E. Duchemin (2023). La place de Montréal parmi les grandes villes d'agriculture urbaine : Une étude comparative entre dix villes au Canada, aux États-Unis et en Europe. Laboratoire sur l'agriculture urbaine, 33p.)

3. L'AU injustement exclue des autres mécanismes de financement régionaux

L'argument avancé pour justifier l'exclusion des projets d'agriculture urbaine des dispositifs comme la Shifting Economy, Be Circular, ou des primes BEE, repose sur l'existence même de l'AAP AU². Dans les faits, cette spécialisation crée une **dépendance complète du secteur à un seul canal de financement**, désormais suspendu. Sans AAP, les initiatives d'AU se retrouvent avec presque aucune possibilité d'accès aux aides régionales, accentuant une **inégalité de traitement** particulièrement problématique.

4. Bruxelles : seule région d'Europe exclue des financements de la PAC

Bruxelles est aujourd'hui la seule région européenne à ne pas disposer d'un accès plein et entier aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC). Dans les autres États membres, ces aides constituent un pilier fondamental pour garantir la stabilité économique des agriculteurs. À Bruxelles, **l'AAP AU représente le seul outil permettant de compenser ce désavantage structurel**, en soutenant les projets de production locale face à la concurrence extra-régionale.

5. L'ordonnance de financement de l'AU à l'arrêt

Nous saluons les travaux engagés par la Région visant à instituer une ordonnance de financement structurel pour l'agriculture urbaine, qui assurerait à terme une stabilité primordiale pour les acteurs du secteur. Cependant, ces travaux sont actuellement à l'arrêt en raison de l'absence de gouvernement. Dès lors, **la reconduction temporaire d'un AAP AU en 2026 est indispensable pour éviter une rupture complète des soutiens** publics à l'agriculture urbaine.

6. Un secteur d'utilité publique justifiant un soutien régional

En 2022 à Bruxelles, les activités agricoles généraient un revenu médian brut de 1.203 €/mois/ETP. Cela représente 752 € de moins que le salaire minimum bruxellois (1.955 €)³, soit 40% de revenu en moins. Le secteur agricole reste par nature peu rentable, avec des rémunérations horaires souvent bien inférieures à la moyenne. Les petites surfaces de production inhérentes à l'AU renforcent cette précarité en augmentant les coûts de production, sans pouvoir les répercuter sur les prix de ventes, soumis à la concurrence du marché.

En parallèle, l'agriculture urbaine contribue activement aux objectifs régionaux en matière d'alimentation durable, résilience climatique et environnementale, éducation, santé publique, et économie circulaire. Elle crée de l'emploi local, favorise l'inclusion sociale, renforce la cohésion des quartiers et reconnecte les citoyen·ne·s à leur alimentation. Il s'agit d'un **secteur d'utilité publique, qui mérite à ce titre un soutien stable et prévisible** pour encourager, faciliter et pérenniser ses activités.

² Ou, à l'avenir, de l'ordonnance encadrant le financement de l'AU.

³ Chiffres provenant de l'analyse des données du secteur de l'AU obtenues par la FedeAU en 2022. Le salaire minimum bruxellois est calculé sur base de la Convention de calcul adoptée par le Parlement EU sur la fixation de salaires minimaux adéquats (Oct 2022), consistant à prendre 60% du revenu médian en RBC.

7. Des économies possibles ailleurs dans l'enveloppe "agriculture"

Nous sommes pleinement conscients du contexte budgétaire particulièrement tendu que traverse la Région bruxelloise et des efforts d'économies demandés à tous les niveaux. Néanmoins, les projets d'agriculture urbaine ne peuvent être les variables d'ajustement d'une politique qui se veut cohérente avec les engagements de la transition durable. À ce jour, **moins de 25 % du budget régional consacré à l'agriculture durable est directement dédié au soutien financier et à l'accompagnement des projets d'agriculture urbaine** – soit environ 415.000 euros⁴. Pourtant, ce sont précisément ces projets, ancrés sur le territoire bruxellois, qui incarnent et font vivre la réalité quotidienne de l'agriculture durable en Région bruxelloise.

Par ailleurs, **une partie significative des financements de l'enveloppe "agriculture durable" bénéficie à des initiatives davantage orientées vers la distribution alimentaire ou vers l'Horeca**, relevant davantage de la politique de l'alimentation que de celle de la production agricole primaire. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la pertinence de ces actions, mais de **réinterroger leur place dans l'enveloppe agricole**, au regard de l'urgence de soutenir les projets de production qui, eux, peinent à survivre.

En ce sens, **le maintien et la budgétisation de l'AAP Agriculture Urbaine en 2026 doivent être considérés comme prioritaires au sein de l'enveloppe existante**, plutôt que comme une dépense additionnelle. Il est possible de **rééquilibrer les choix budgétaires à l'intérieur même du programme agriculture durable**, en réorientant les dépenses vers les services servant réellement au maintien et au déploiement de l'agriculture urbaine, sans nécessairement alourdir la charge budgétaire globale.

En conclusion, nous appelons le Gouvernement à **prévoir dans le budget 2026 les moyens nécessaires à la relance d'un Appel à projets Agriculture Urbaine**, dans l'attente de la mise en œuvre de mécanismes de financement structurels via une ordonnance. Il s'agit non seulement d'un impératif pour la survie du secteur, mais aussi d'un signal politique fort en faveur d'une transition écologique équitable et territorialisée.

Nous vous remercions pour l'attention portée à cette demande et restons à disposition pour toute rencontre ou échange complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Gaëtane Charlier
Coordinatrice de la FedeAU



⁴ Il convient également de mentionner que d'autres postes de dépenses inclus dans l'enveloppe agriculture durable, tels que l'accompagnement des agriculteurs conventionnels vers une transition agroécologique, ou encore le soutien à la coopération interrégionale, sont tout à fait pertinents et à maintenir. La FedeAU n'a toutefois pas connaissance du montant dans le budget « agriculture » que représentent ces initiatives.